

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 21 décembre 2023**

**Rapporteur :  
Madame Forough-Léa  
DADKHAH**

**N° 14**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 28/12/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/12/2023 (accusé de réception du 28/12/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Signature d'une nouvelle convention de financement des pôles de compétitivités bretons  
avec la Région pour la période 2024-2027**

**La Région Bretagne propose aux EPCI bretons une nouvelle convention de financement des projets collaboratif labellisés par les pôles de compétitivités bretons.**

**\*\*\***

En 2005, le gouvernement français labellisait 67 pôles de compétitivité, clusters « à la française ». Après la fusion de certains d'entre eux et la labellisation de quelques autres au fil du temps, les pôles de compétitivité sont aujourd'hui au nombre de 71 en France.

Le but de cette politique est de renforcer l'innovation et de dynamiser la compétitivité de l'industrie française en favorisant les collaborations entre entreprises, start-ups, universités et laboratoires de recherche publics présents sur un même territoire (en général la région, bien que certains pôles soient interrégionaux).

Pour le territoire de QBO, le développement des pôles de compétitivité a permis des effets directs pour le développement de l'innovation comme par exemple ces dernières années les projets :

- IPPOPTICS : projet visant la création d'une solution d'analyse transportable de l'aliment équin, fiable et instantané. Participation de QBO de 6 000 € à la société Technovet (Briec)
- SPORE FISH : projet visant à analyser de l'émergence de nouvelles espèces de bactéries dites hautement thermorésistantes (HRS) car résistantes aux traitements d'appertisation. Acquisition de méthodologies et connaissances sur ces flores en vue d'optimiser désinfection des équipements et la production de

produits élaborés et innovants. Participation de QBO de 87 955 € : ADRIA (45 415 €) la laboratoire LUBEM de l'UBO (42 540 €).

- ABR : Le projet ABR vise à développer une chaîne de valorisation et de réutilisation des batteries automobiles usagées en leur redonnant une seconde vie, afin de répondre aux besoins des applications stationnaires du stockage d'électricité (en conteneur et en armoire) et d'améliorer leurs impacts environnementaux, en repoussant leur fin de vie. Participation de QBO de 50 820 € à la société ENTECH Smart Energie.
- NUTRICHIC : Projet dans lequel ont collaboré 3 structures de l'agglomération : le CHIC de Quimper (leader du projet) l'ADRIA et le laboratoire LUBEM de l'UBO. Son objectif est d'améliorer l'expérience alimentaire en EHPAD et dans les hôpitaux pour les résidents et les professionnels afin de lutter plus efficacement contre la dénutrition et accroître, par le plaisir alimentaire, le bien être individuel et collectif. Financement de QBO 32 129 € au Centre Inter-hospitalier de Cornouaille (CHIC), 2655 € pour le GIP Vitalis et 18 307 € pour l'ADRIA.

Aujourd'hui la Région Bretagne propose aux EPCI bretons une nouvelle convention de financement des projets de recherche et développement, qui intègre :

#### - **Les projets collaboratifs de recherche et développement :**

Depuis 2007, cette convention définit les règles d'attribution des aides aux projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité. Elle permet de préciser les procédures de participation des collectivités territoriales bretonnes aux soutiens financiers à ces projets. Plus précisément, elle permet aux EPCI de déléguer à la Région Bretagne l'attribution des financements aux porteurs de projets, ce qui permet à ceux-ci d'avoir un interlocuteur et un attributaire unique de subventions.

Les projets éligibles à l'aide de la Région et de QBO doivent être labellisés par un des pôles de compétitivité présents sur le territoire breton : Valorial (agroalimentaire), Images et Réseaux (Numérique) et Mer Bretagne Atlantique dont le siège est situé en Bretagne ainsi que ID4Car (automobile), Vegepolys Valley (domaines du végétal), Atlanpole Biotherapies (Santé) et EMC2 (matériaux composites).

Ce soutien de la collectivité aux projets de recherche collaborative est important pour la collectivité car il permet de créer un lien entre la collectivité et les entreprises, les laboratoires et les centres de recherche concernées et ainsi de montrer le soutien de QBO à la dynamique de recherche appliquée et au développement économique sur le territoire. En effet les projets collaboratifs des pôles de compétitivité sont dans leur très grande majorité des projets dont les résultats de recherche sont très rapidement applicables pour les entreprises qui y participent et permettent aux laboratoires et centres techniques de développer leur expertise.

Cette nouvelle convention (cf. annexe) reconduit les principe d'une répartition de la subvention à hauteur de 70 % pour la Région Bretagne et 30% pour Quimper Bretagne Occidentale. Pour les projets cofinancés par le FEDER : 50% de financement FEDER et les 50% restants seront partagés à parts égales entre la collectivité et la Région.

Pour ce qui est de l'assiette de subvention : La participation des EPCI Bretons au financement de ces projets permettra aux partenaires de bénéficier d'un taux bonifié de 5 % additionnel, soit un plafond maximum d'aide de 50 % pour les PME, 35 % pour les ETI et 30 % pour les grandes entreprises.

La convention n'engage pas systématiquement l'EPCI qui peut refuser de financer certains projets qui ne lui conviendrait pas. Dans ce cas le conseil Régional de Bretagne se substituerait à l'EPCI.

La Région Bretagne propose, selon la taille de l'EPCI un plafonnement de l'aide à :

- 30 000 € pour chaque bénéficiaire d'un projet pour les Communautés de Communes,
- 50 000 € pour chaque bénéficiaire d'un projet pour les Communautés d'Agglomération,
- 100 000 € pour chaque bénéficiaire d'un projet pour les Métropoles.
- Le montant maximal d'intervention pour QBO sera donc de 50 000 € par bénéficiaire.

- **Le projet structurant de recherche et développement :**

Par ailleurs la Région introduit dans cette nouvelle convention 2024-2027, un nouveau type de projet qui pourrait être financé par les EPCI : les projets de R&D structurants. Il s'agit de projets éligibles à l'aide de la REGION et des EPCI, qui se distinguent particulièrement par leurs objectifs et leur ambition. Ils sont portés par des acteurs industriels majeurs du territoire de l'EPCI, impliquant des investissements lourds et des impacts importants pour l'emploi. Ces projets doivent avoir des effets d'entraînement sur les domaines d'innovation stratégiques régionaux, et pleinement intégrer les objectifs de transition écologique et énergétique.

Les participations respectives de la REGION et de l'EPCI seront définies au cas par cas et viseront un équilibre de financement à part égale. Dans ce cas également, la convention n'engage pas systématiquement l'EPCI qui peut refuser de financer certains projets qui ne lui conviendrait pas.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de valider la participation de Quimper Bretagne Occidentale au financement des structures de son territoire participant à des projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivités bretons ou projet de R&D selon les conditions définies ci-dessus ;

2 - d'autoriser madame la présidente à signer la convention 2024-2027 avec la Région Bretagne.